

Lyon, le 02 septembre 2016

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles et
instituteurs

Division des personnels
enseignants du premier
degré public

Bureau DPE 1
Mobilité et actes collectifs

2015-2016 n° 1
Affaire suivie par
Souad Hadjaïlia
Téléphone
04 72 80 68 63
Télécopie
04 72 80 68 12
Courriel
ce.ia69-dpe1@
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Objet : Etablissements d'enseignement français à l'étranger - Recrutements et
détachements – rentrée scolaire 2017-2018.

Réf. : Note de service n° 2016-125 du 24 août 2016- B.O.E.N n°30 du 25 août 2016

J'attire votre attention sur la publication au B.O.E.N. n° 30 du 25 août 2016 publié sur le site
du ministère de l'éducation nationale, de la note de service n° 2016-125 du 24 août 2016,
concernant les détachements à l'étranger pour l'année scolaire 2017-2018 :

Rappel du calendrier pour le dépôt des dossiers :

Pour les postes d'expatriés auprès de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger
(AEFE) :

- Saisie en ligne du dossier de candidature **du 1^{er} septembre 2016 au
22 septembre 2016 inclus,**
- Transmettre le dossier de candidature complet, en format papier et accompagné des
pièces justificatives (en 2 exemplaires) à son inspecteur de l'éducation nationale
(IEN) de circonscription **avant le 23 septembre 2016,**
- l'IEN de circonscription adresse les dossiers à la DSDEN du Rhône **au plus tard le
27 septembre 2016.**

Pour les postes résidents :

- consulter le B.O.E.N. mentionné ci-dessus et le site internet de l'AEFE.

Pour les postes auprès de la mission laïque française (MLF) et de l'association franco-
libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) :

- Saisie en ligne du dossier de candidature **du 26 septembre 2016 au
20 novembre 2016 inclus,**
- Transmettre le dossier complet à l'organisme concerné **le 30 novembre 2016
inclus** (consulter leur site internet et le B.O.E.N. mentionné ci-dessus).

Pour les postes au sein des établissements français à l'étranger (hors AEFÉ, MLF et AFLEC) :

- Consulter le B.O.E.N. et les sites internet des établissements partenaires

Pour toutes informations relatives aux missions, de l'organisation de ces trois structures et aux postes d'enseignant expatrié et/ou postes résident, vacants ou susceptibles de l'être, vous pouvez consulter les sites internet suivants:

<http://www.aefe.fr/> pour l'enseignement français à l'étranger,

<http://www.mlfmonde.org/> pour la mission laïque française,

<http://www.aflec.net/> pour l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture,

ou à partir du site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche www.education.gouv.fr rubrique « *concours, emplois et carrières - personnels enseignants - SIAD* ».

Les enseignants qui seront sélectionnés, suite aux entretiens avec les organismes, devront en informer leur administration (bureau DPE 1 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Aucun départ en poste n'est en effet possible avant réception de l'arrêté individuel de détachement signé par la DGRH du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR).

Pour l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale
et par délégation,
la secrétaire générale,



Marie-Odile Pollet-Paschal